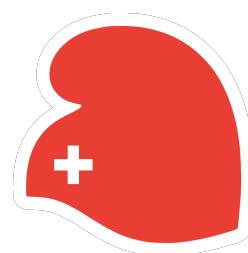


Pour une Suisse neutre et solidaire !

**Argumentaire
pour l'initiative sur la neutralité**





En bref

L'initiative « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » vise à inscrire dans la Constitution une définition plus précise de la neutralité. Elle entend ainsi contrer l'interprétation flexible de la neutralité par le gouvernement suisse, qui a conduit à un affaiblissement progressif et à une perte de crédibilité. L'initiative exige en premier lieu le rejet catégorique de toute adhésion de la Suisse à des alliances militaires. Deuxièmement, elle interdit la participation directe ou indirecte de la Suisse à des guerres entre États tiers. Cela signifie également qu'elle ne prendra aucune mesure coercitive unilatérale (sanctions) à l'encontre de ces pays ; les sanctions fondées sur le droit international (sanctions de l'ONU) continueront toutefois d'être appliquées. L'initiative stipule en outre que la Suisse doit mettre à profit son rôle neutre pour intervenir diplomatiquement en vue de prévenir et de résoudre les conflits.¹

Le Parti Suisse du Travail (PST-POP) considère cette initiative comme un outil important pour la réalisation d'une Suisse pacifique et, par conséquent, pour l'ensemble de la population. D'une part, elle exprime le rejet de l'adhésion insidieuse de la Suisse à l'OTAN. D'autre part, il s'agit de rejeter la reprise automatique par notre pays de sanctions arbitraires. Celles-ci ont des conséquences dévastatrices pour les classes travailleuses – tant ici que dans les pays concernés. De plus, cette initiative permet de se rapprocher de l'objectif d'une Suisse qui ne se soumet pas à la politique impérialiste et belliciste de l'Union européenne et des États-Unis.

Arguments principaux

Comme le Parti Suisse du Travail l'a réaffirmé dans sa résolution stratégique, il se considère comme faisant partie du mouvement pour la paix et considère la lutte pour la paix comme un élément essentiel de sa politique, en particulier en cette période de réarmement effréné.² L'initiative sur la neutralité renforce plusieurs revendications pour lesquelles le mouvement pour la paix se bat depuis des décennies :

1) Refus d'adhérer à l'OTAN et à des alliances similaires

Cette première revendication est centrale dans le contexte actuel, où de nombreux États anciennement neutres, comme la Finlande ou la Suède, ont rejoint l'alliance impérialiste de l'OTAN. La Suisse mène elle aussi actuellement une politique de rapprochement avec l'OTAN, qui se traduit notamment par des exercices communs³ et l'ouverture d'un bureau de liaison à Genève. Des experts en sécurité proches du gouvernement réclament en outre une flexibilisation accrue de la neutralité afin d'intensifier les échanges et la

¹ Texte de l'initiative : <https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/vi/vis540t.html>, consulté le 06/05/2026.

² Voir la résolution stratégique du PST-POP, novembre 2025, p. 4. En ligne : https://pda.ch/wp-content/uploads/2026/01/DE_Strategie-Resolution.pdf

³ Voir par exemple : <https://www.admin.ch/de/newnsb/WnzyuwxeXF0ME8xlx9fTi>.



coopération avec l'OTAN.⁴ La Suisse a ainsi adhéré, par exemple, au projet Sky Shield. Il s'agit d'un projet de défense aérienne mené par l'OTAN, mis en place en Europe et visant spécifiquement la Russie. En adhérant au projet PESCO, la Suisse autorise en outre le transit de forces de l'OTAN sur son territoire sans qu'une autorisation ne soit nécessaire. Cela constitue une violation flagrante du droit de la neutralité et lie la Suisse aux structures militaires de l'OTAN.

L'initiative offre à la population la possibilité de s'opposer clairement à tout rapprochement avec l'OTAN et d'autres alliances militaires. Elle permet en outre de faire un pas vers la concrétisation de la revendication de longue date du mouvement pacifiste en faveur d'un continent non aligné et exempt d'armes nucléaires.

2) Non-participation aux guerres militaires et économiques

L'initiative stipule que la Suisse ne doit participer ni directement ni indirectement à des conflits armés entre États tiers. Elle implique ainsi un non-interventionnisme strict, qui est aujourd'hui bafoué dans de nombreux cas – notamment par des sanctions unilatérales contre des pays du Sud.

L'initiative est donc un message clair contre l'interventionnisme et la guerre.

3) Rejet de la tutelle néocoloniale

Aujourd'hui, la Suisse participe à des guerres économiques contre des pays comme le Venezuela, l'Iran, le Nicaragua ou la République démocratique du Congo en reprenant à son compte les sanctions unilatérales de l'UE.⁵ Il s'agit en fait de mesures disciplinaires impérialistes visant à punir les pays qui mènent une politique étrangère indépendante vis-à-vis du centre impérialiste (c'est-à-dire les États-Unis et leurs alliés). L'objectif de ces sanctions est de maintenir ces pays dans une dépendance néocoloniale.

Les conséquences de ces guerres économiques peuvent être tout aussi meurtrières que celles des guerres militaires, voire plus encore. Dans une étude publiée en 2025, la célèbre revue médicale *The Lancet* a constaté que les sanctions unilatérales des États-Unis et de l'UE avaient causé 564 258 décès par an entre 1971 et 2021 (soit un total de plus de 28 millions de morts !). Ces sanctions ont également joué un rôle déterminant dans l'augmentation substantielle de la mortalité infantile et maternelle dans les pays concernés.⁶

⁴ Voir le rapport de la commission d'étude sur la politique de sécurité, 2024. En ligne : <https://www.admin.ch/de/nsb?id=102256>.

⁵ Voir la liste des mesures de sanctions de la Suisse. En ligne : https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen/sanktionen-embargos/sanktionsmassnahmen.html.

⁶ The Lancet Global Health. *The health toll of economic sanctions*, août 2025. En ligne : [https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(25\)00278-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(25)00278-5/fulltext).

L'initiative interdit à la Suisse de participer à des sanctions unilatérales. Elle constitue ainsi un « non » clair à la participation de la Suisse à l'oppression néocoloniale du Sud et au massacre de vastes pans de population par la privation de médicaments vitaux et d'autres produits essentiels.

4) Le renforcement de l'ONU

L'initiative prévoit l'interdiction des mesures coercitives unilatérales, mais continue d'autoriser la reprise (automatique) des sanctions fondées sur le droit international adoptées par l'ONU. Cette initiative permet ainsi de répondre à une autre revendication de longue date du mouvement pour la paix : le renforcement de l'ONU.

L'ONU, créée en 1945 à la suite d'un compromis entre pays socialistes et impérialistes, reste aujourd'hui encore, malgré des lacunes considérables, la seule représentante légitime de la communauté internationale. Conformément à la Charte des Nations unies (chapitre 7), le Conseil de sécurité de l'ONU détient le monopole de la force en matière de mesures coercitives militaires et économiques.⁷

Le mouvement pour la paix s'est engagé pendant près de 60 ans en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Cette initiative peut être interprétée comme un engagement clair en faveur de la Charte des Nations unies, comme un moyen de renforcer l'ONU et de s'opposer aux pulsions bellicistes unilatérales des puissances impérialistes. Dans le contexte actuel d'aggravation de la crise impérialiste, les lacunes de l'ONU constituent un problème qui met nos vies en danger. Il est urgent d'engager un large débat international afin d'élaborer des solutions permettant de surmonter ces difficultés.

5) Diplomatie et résolution pacifique des conflits

Le dernier point du texte de l'initiative stipule que la Suisse doit mettre à profit son rôle neutre pour prévenir et résoudre les conflits. Cette exigence peut sembler banale, mais elle ne peut être satisfaite que si la Suisse n'est pas perçue par les autres pays comme faisant partie d'un bloc. Seule une neutralité stricte permet à la Suisse de jouer un rôle de médiation dans les conflits. Or, contrairement à ce qu'affirme la droite, la Suisse n'a jamais été vraiment neutre, mais a toujours fait partie intégrante du bloc occidental.

L'initiative permet un détachement partiel de ce bloc et un positionnement en tant que pays non aligné. Elle constitue ainsi un signal clair contre la confrontation entre blocs et en faveur d'une résolution pacifique des conflits.

L'initiative s'inscrit dans un combat plus large pour la paix

À une époque marquée par un réarmement massif et une forte propagande de guerre, la lutte pour la paix revêt une importance capitale. L'initiative sur la neutralité n'est qu'un

⁷ Voir la Charte des Nations Unies, chapitre 7. En ligne : <https://www.un.org/en/about-us/un-charter/full-text>

aspect partiel de ce combat, qui doit être envisagé de manière beaucoup plus large. Les référendums contre l'affaiblissement du service civil et contre l'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre relèvent de la même catégorie. Outre ces moyens institutionnels, une mobilisation plus large de la population contre la militarisation et les mesures d'austérité qui y sont liées est nécessaire aux niveaux national et cantonal. Il faut également un débat syndical et sociétal sur les produits de l'économie locale et sur la manière dont celle-ci pourrait être réorientée en cas de préparation à la guerre.

Du point de vue du PST-POP, l'initiative contribue de manière significative à la lutte pour la paix en rejetant les alliances militaires et la participation directe et indirecte aux guerres. Elle peut aider à établir la Suisse comme une force non alignée et solidaire qui s'engage pour la paix.

Il faut toutefois être conscient que cette initiative n'est pas une panacée, mais qu'elle ne représente qu'un élément parmi tant d'autres d'une lutte pour la paix plus globale. En ce sens, l'initiative sur la neutralité constitue pour le PST-POP un petit pas vers une Suisse solidaire et pacifique.

Questions à clarifier

Un référendum ne serait-il pas de toute façon nécessaire pour une adhésion à l'OTAN, même sans cette initiative ?

Oui, même sans initiative, un référendum obligatoire serait nécessaire pour une adhésion à l'OTAN ou à d'autres alliances militaires. L'inscription de la non-adhésion dans la Constitution permettrait toutefois d'éviter une décision soudaine du Conseil fédéral en faveur de l'adhésion à l'OTAN, et empêcherait ainsi une campagne référendaire risquée, au cours de laquelle l'ensemble de l'establishment politique pourrait se battre pour l'adhésion avec des ressources financières illimitées. De plus, selon Swissinfo, le succès de l'initiative aurait des conséquences concrètes sur la politique de sécurité. La coopération militaire avec l'OTAN serait remise en question et l'engagement dans des projets tels que le « Partenariat pour la paix » pourrait prendre fin.⁸ L'adoption de cette initiative pourrait ainsi empêcher une « adhésion informelle » à l'OTAN.

Pourquoi devrions-nous soutenir une « initiative de l'UDC » ?

L'UDC soutient l'initiative sur la neutralité car elle représente une frange du capitalisme qui tirerait profit du commerce avec des pays soumis à des sanctions, comme la Russie par exemple. Il serait toutefois erroné de qualifier l'initiative sur la neutralité d'initiative de l'UDC. L'initiative remonte à l'historien René Roca. Roca est le fondateur du « Centre de recherche sur la démocratie directe », et s'engage depuis longtemps en faveur de la

⁸ Swissinfo. How the neutrality initiative could affect Swiss policy. 18.11.2025. En ligne : <https://www.swissinfo.ch/eng/neutrality/how-the-neutrality-initiative-could-affect-swiss-policy/90344837>, consulté le 06.05.2026.



neutralité de la Suisse. Il se décrit lui-même comme « proche de la pensée du social-libéralisme » et comme un partisan du pacifisme.⁹ En diffusant un texte sur la neutralité, Roca est entré en contact avec des membres de l'UDC qui soutenaient le projet d'une initiative sur la neutralité. Roca a tenté en vain de rallier également des politiciens sociaux-démocrates et verts à l'initiative, ce qui a conduit à ce que le comité d'initiative soit composé, outre lui-même, principalement de membres de l'UDC. L'initiative a toutefois rapidement reçu le soutien de personnalités de gauche,¹⁰ et, à l'initiative du PST-POP, un comité de soutien de gauche a été créé, regroupant plusieurs organisations qui voient dans cette initiative une perspective pour une Suisse non alignée et solidaire.

Certes, l'initiative ne vient pas de nos rangs, mais si nous agissions selon ce critère, nous ne pourrions plus soutenir aucune initiative, ou presque. Compte tenu du contenu de l'initiative en matière de politique de paix, le PST-POP estime qu'un soutien est judicieux et justifié.

Comment peut-on défendre le concept de « neutralité » en tant que de gauche ?

Le PST-POP entend par neutralité une Suisse non alignée qui ne se soumet pas au bloc capitaliste et impérialiste mené par les États-Unis. Cela ne dit toutefois rien sur la situation interne ou l'orientation idéologique du pays. De nombreux États socialistes (par exemple Cuba) ont fait ou font partie du mouvement des pays non alignés tout en cultivant leur solidarité internationale. Une Suisse non alignée et neutre devrait selon le PST-POP entretenir de bonnes relations avec ses voisins, mais utiliser en même temps ce non-alignement pour faire preuve de solidarité envers les pays du Sud qui mènent une lutte anticoloniale.

Qu'en est-il des sanctions contre Israël ?

Actuellement, la Suisse défend des positions extrêmement pro-israéliennes. La neutralité exige toutefois l'égalité de traitement de tous les pays devant le droit international. En conséquence, la Suisse devrait reconnaître l'État palestinien et, en tant que pays neutre, se ranger du côté du droit international, qui est clairement du côté de la résistance palestinienne. Au sein de l'ONU, elle devrait défendre les droits des Palestiniens et militer pour l'isolement et la sanction d'Israël. La Suisse reprend les sanctions unilatérales de l'UE, mais ne peut pas décider de sanctions propres à l'encontre d'un pays comme Israël en raison de la loi sur les embargos. Alors que les embargos sur les armes (sous forme de sanctions unilatérales) contre Israël sont pertinents pour d'autres pays, la Suisse, en raison de son statut neutre, est automatiquement contrainte de mettre fin à toute exportation d'armes vers Israël (et

⁹ Voir l'interview dans *Zeitpunkt* : « Die USA machen Druck auf die Schweiz », 23.01.2024. En ligne : <https://zeitpunkt.ch/index.php/die-usa-machen-druck-auf-die-schweiz>, consulté le 6 mai 2026.

¹⁰ Voir l'appel des partis de gauche et des Verts en faveur de l'initiative : <https://www.zeit-fragen.ch/archiv/2024/nr-2-23-januar-2024/aufruf-von-linken-und-gruenen-ja-zur-neutralitaetsinitiative>, consulté le 07/05/2026.



d'autres pays en guerre) (même si une application plus stricte, l'amélioration des contrôles et une interdiction générale des exportations d'armes seraient nécessaires). Pour la résistance palestinienne et toutes les luttes anticoloniales, il serait en revanche plus important de lever les sanctions unilatérales contre des États (solidaires avec la Palestine) comme l'Iran ou le Venezuela. Ce serait une conséquence automatique de l'acceptation de l'initiative. De plus, la Suisse pourrait s'engager en faveur de sanctions fondées sur le droit international au sein de l'ONU, qui seraient contraignantes pour tous les États membres et auraient ainsi un réel impact (comme par exemple la résolution 418 de l'ONU de 1977, qui a décrété un embargo sur les armes à l'encontre du régime d'apartheid en Afrique du Sud).¹¹ Une position non alignée et un plaidoyer en faveur du respect du droit international en Palestine seraient précieux, en particulier si elle s'alignait sur l'action de pays comme l'Afrique du Sud (un autre État non aligné) dans le cadre de la Cour pénale internationale.

¹¹ Voir résolution 418 (1977): <https://digitallibrary.un.org/record/66633?v=pdf>.